Séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Bernard, tenue le 6 mai 2024, à 20 h, sous la présidence de M. Francis Gagné, maire.

#### **PRÉSENCES:**

Sont présents, M. Etienne Lemelin, M. Patrice Bilodeau, M. Gilbert Grenier, Mme Anne-Marie Couture, Mme Ginette Camiré et Mme Sonia Tremblay.

Marie-Eve Parent, directrice générale et greffièretrésorière, est également présente.

#### 78-05-2024 **ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR :**

Proposé par Mme Anne-Marie Couture, Et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit accepté tel que déposé en gardant le point « varia » ouvert.

#### 79-05-2024 ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX :

Proposé par Mme Ginette Camiré,

Et résolu à l'unanimité que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 2 avril 2024 et de la séance extraordinaire du 26 avril 2024 soient approuvés avec dispense de lecture.

#### 80-05-2024 **ACCEPTATION DES COMPTES :**

Proposé par M. Patrice Bilodeau,

Et résolu que les comptes suivants soient acceptés et

payés:

Chèques de C2400011 à C2400013	2 088.82 \$
Paiements Internet L2400107 à L2400131	93 444.32 \$
ACP 2400176 à ACP2400242	266 846.82 \$
Carte de crédit VISA V2024003 à V2024004	5 501.65 \$
Pour un grand total de :	367 881.61 \$

#### 81-05-2024

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NO. 357-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO. 187-2008, LE RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS NO. 231-2012, LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NO. 189-2008 ET LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS NO. 192-2008 CONCERNANT L'AJOUT DE DISPOSITIONS RELATIVES AUX UNITÉS D'HABITATION ACCESSOIRES:

Considérant que la Municipalité de Saint-Bernard a adopté le Règlement de zonage no. 187-2008, le Règlement sur les usages conditionnels no. 231-2012, le Règlement de construction no. 189-2008 et le Règlement sur les permis et certificat no. 192-2008 conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1);

Considérant que dans un contexte global de pénurie de logements au Québec, et de transformation des besoins de la population en matière de logement, la municipalité de Saint-Bernard souhaite participer à cet effort général en augmentant et en diversifiant son offre de logement sur son territoire;

Considérant que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 2 avril 2024 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

Considérant qu'une demande de dispense de lecture a été faite et qu'une copie du règlement a été immédiatement remise aux membres présents;

Considérant que tous les membres ont déclaré avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

Considérant que le maire a mentionné l'objet du règlement et sa portée;

Considérant que les dispositions du chapitre 2, 4 et 5 du présent règlement ne sont pas soumises à l'approbation des personnes habiles à voter;

En conséquence, il est proposé par M. Etienne Lemelin et résolu à l'unanimité :

D'adopter le second projet de règlement portant le no. 357-2024, tel que ce projet de règlement a été soumis à ce conseil pour adoption ce 6 mai 2024, lequel est signé et daté par le maire et la directrice générale et greffière-trésorière et inséré au livre des règlements de la Municipalité.

82-05-2024

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO. 360-2024 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME NO. 186-2008 ET LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO. 187-2008 CONCERNANT L'AGRANDISSEMENT DE L'AFFECTATION ET DE LA ZONE MIXTE AINSI QUE LES USAGES AUTORISÉS DANS LES ZONES MIXTES :

Avis de motion est donné par Mme Sonia Tremblay, conseillère, que lors d'une séance subséquente, il sera soumis pour adoption un règlement no. 360-2024 modifiant le plan d'urbanisme no. 186-2008 et le règlement de zonage no. 187-2008 concernant l'agrandissement de l'affectation et de la zone mixte ainsi que les usages autorisés dans les zones mixtes. Un projet de règlement est déposé séance tenante.

83-05-2024

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NO. 360-2024 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME NO. 186-2008 ET LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO. 187-2008 CONCERNANT L'AGRANDISSEMENT DE L'AFFECTATION ET DE LA ZONE MIXTE AINSI QUE LES USAGES AUTORISÉS DANS LES ZONES MIXTES :

Considérant que la Municipalité de Saint-Bernard a adopté le Plan d'urbanisme no. 186-2008 et le Règlement de zonage no. 187-2008 conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1);

Considérant qu'un projet de reconversion du presbytère pour l'aménagement d'une boulangerie a été déposé à la municipalité et que la municipalité souhaite encourager les initiatives locales;

Considérant que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 6 mai 2024 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

Considérant qu'une demande de dispense de lecture a été faite et qu'une copie du règlement a été immédiatement remise aux membres présents;

Considérant que tous les membres ont déclaré avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

Considérant que le maire a mentionné l'objet du règlement et sa portée;

En conséquence, il est proposé par Mme Ginette Camiré et résolu à l'unanimité :

D'adopter le premier projet règlement portant le no. 360-2024 modifiant le plan d'urbanisme no. 186-2008 et le règlement de zonage no. 187-2008 concernant l'agrandissement de l'affectation et de la zone mixte ainsi que les usages autorisés dans les zones mixtes, tel que ce projet de règlement a été soumis à ce conseil pour adoption ce 6 mai 2024, lequel est signé et daté par le maire et la directrice générale et greffière-trésorière et inséré au livre des règlements de la Municipalité.

### 84-05-2024 MODIFICATION DU CALENDRIER 2024 DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL :

Il est proposé par M. Gilbert Grenier et résolu à l'unanimité :

De modifier le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2024 de la façon suivante :

- La séance ordinaire fixée au mardi 6 août 2024 est repoussée au lundi 12 août 2024.

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorier à effectuer le changement de date et à publier l'avis public.

## 85-05-2024 MRC DE LA NOUVELLE-BEAUCE — SERVICES EN URBANISME — DEMANDE DE MAJORATION DU NOMBRE D'HEURES POUR L'ANNÉE 2024 :

Considérant que la Municipalité de Saint-Bernard et la MRC de La Nouvelle-Beauce ont conclu une entente relative à la fourniture de services en urbanisme en 2021;

Considérant qu'une banque de 40 heures a été prévue pour l'année 2024;

Considérant que les besoins de la Municipalité nécessitent l'ajout de 25 heures supplémentaires pour l'année 2024;

En conséquence, il est proposé par Mme Anne-Marie Couture et résolu à l'unanimité :

De demander à la MRC de La Nouvelle-Beauce l'ajout de 25 heures supplémentaires à celles préalablement confirmées pour l'année 2024 en vertu de l'entente intermunicipale relative à la fourniture de services en urbanisme.

### 86-05-2024 SYSTÈME GESTION DE L'APPLICATION DE LA LOI SUR LES ARCHIVES (GALA):

Attendu qu'en vertu de l'article 7 de la Loi sur les archives (L.R.Q., chap. A-21.1), tout organisme public doit établir et tenir à jour un calendrier de conservation de ses documents ;

Attendu qu'en vertu du troisième alinéa de l'article 8 de cette loi, tout organisme public visé aux paragraphes 4° à 7° de l'annexe doit, conformément au règlement, soumettre à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) son calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente ;

Attendu que la Municipalité de Saint-Bernard est un organisme public visé au paragraphe n°4 de l'annexe de cette loi ;

Attendu que la Municipalité de Saint-Bernard désire utiliser le système Gestion de l'application de la Loi sur les archives (GALA) pour l'élaboration et la soumission de ses règles de conservation;

Attendu que la Municipalité de Saint-Bernard n'a pas de règlement de délégation de pouvoirs ou de signature ou que son règlement ne prévoit pas la matière de la présente résolution

En conséquence, il est proposé par M. Etienne Lemelin et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à signer le calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente, et à soumettre ce calendrier ou cette modification à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec pour et au nom de la Municipalité de Saint-Bernard.

#### 87-05-2024 RECHERCHE DE FUITES SUR LE RÉSEAU D'AQUEDUC :

Considérant que le rapport annuel sur la gestion de l'eau potable et l'obligation de procéder à la recherche de fuites d'eau sur le réseau d'aqueduc municipal;

En conséquence, il est proposé par Mme Ginette Camiré et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal mandate l'entreprise S-eau-S fuites Inc. pour faire l'écoute des bornes fontaines afin de procéder à la recherche de fuites sur le réseau d'aqueduc municipal au prix de 13.95 \$ / unité pour l'écoute, l'écoute des vannes ciblées au prix de 19.95 \$ / unité et 125 \$ de l'heure pour la corrélation des secteurs ciblés.

### 88-05-2024 ACQUISITION D'UNE GÉNÉRATRICE DE 80 KW POUR L'HÔTEL DE VILLE:

Considérant que le conseil municipal désire procéder à l'achat une génératrice pour l'Hôtel de Ville qui pourra servir de centre de coordination dans une situation d'urgence selon le plan de mesures d'urgence;

Considérant les soumissions reçues pour l'achat d'une génératrice :

WAJAX Limitée 60 995.00 \$ plus les taxes Groupe Maska Inc. 61 427.35 \$ plus les taxes

En conséquence, il est proposé par M. Patrice Bilodeau et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal octroi un contrat pour l'achat d'une génératrice de 80 KW au soumissionnaire le plus bas, soit WAJAX Limitée, au montant de 60 995.00 \$ plus les taxes. Que cette somme soit prise au surplus non affecté de la Municipalité.

### 89-05-2024 INSTALLATION D'UNE GÉNÉRATRICE DE 80 KW POUR L'HÔTEL DE VILLE:

Il est proposé par Mme Sonia Tremblay et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal octroi un contrat pour l'installation de la génératrice de 80 KW à l'Hôtel de Ville, à Labrecque Électricien, au montant de 5 900.00 \$ plus les taxes. Que cette somme soit prise au surplus non affecté de la Municipalité.

#### 90-05-2024 MANDAT POUR DES TRAVAUX D'ÉLECTRICITÉ AU PRESBYTÈRE :

Considérant que la Municipalité est propriétaire du presbytère;

Considérant que des travaux d'électricité doivent être effectués au presbytère;

Considérant l'offre de service reçue de Labrecque Électricien;

En conséquence, il est proposé par Mme Ginette Camiré et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal mandate l'entreprise Labrecque Électricien pour la fourniture et la réalisation des travaux d'électricité au coût de 10 850 \$ avant les taxes, le tout selon la soumission no. COM-2024-48 en date du 9 avril 2024.

#### 91-05-2024 GRAND MÉNAGE AU CENTRE MUNICIPAL :

Considérant qu'un grand ménage est requis au Centre municipal;

Considérant l'offre de services reçue de Service KVP Inc.;

En conséquence, il est proposé par M. Gilbert Grenier et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal mandate l'entreprise Service KVP Inc. pour faire le grand ménage au Centre municipal et accepte les tarifs dans la soumission no. 349 en date du 19 avril 2024, soit un montant forfaitaire de 3 656.50 \$ et un taux horaire de 40.00 \$ pour les travaux horaires.

# 92-05-2024 PROGRAMME MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS (MADA) — MISE SUR PIED ET MANDAT DU COMITÉ DE PILOTAGE POUR LA MISE À JOUR DE LA POLITIQUE ET DU PLAN D'ACTION MADA :

Considérant que la MRC de La Nouvelle-Beauce a obtenu une réponse favorable de la ministre responsable des Aînés et déléguée à la Santé à la demande d'aide financière au volet 1 du Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA) déposée le 13 octobre 2023;

Considérant que la Municipalité avait confirmé par résolution son intention d'intégrer la démarche collective pour la mise à jour du volet aîné de sa politique familiale et des aînés;

Considérant que cet engagement souligne la volonté d'encourager la participation active des aînés au sein de la communauté et de concrétiser une vision d'une société pour tous les âges;

Considérant que cette démarche exige la création et la mise sur pied d'un comité de pilotage pour réaliser la mise à jour du volet MADA de la Politique familiale et des aînés;

Considérant que la démarche exige la nomination d'un ou d'une élue responsable du dossier « aînés »;

Considérant que la démarche exige de réserver deux sièges au sein du comité de pilotage pour les personnes représentant les aînés;

Considérant que la démarche exige d'inviter une personne représentante du CISSS du territoire pour siéger au comité de pilotage;

En conséquence, il est proposé par M. Etienne Lemelin et résolu à l'unanimité :

Que la Municipalité de Saint-Bernard procède à la création d'un comité de pilotage pour la mise à jour du volet aîné de sa politique familiale et des aînés.

Que le comité de pilotage ait pour mandat et rôles :

#### - Mandat :

- De prendre connaissance du bilan du dernier plan d'action de la Politique familiale et des aînés;
- D'assurer la mise à jour du volet aîné de la Politique familiale et des aînés et du plan d'action;
- Déterminer un cadre pour la mise en œuvre et le suivi du plan d'action.

#### - Rôles:

- D'actualiser les portraits de la communauté locale;
- D'établir les stratégies pour consulter la population;
- De valider les enjeux identifiés;
- De recommander un projet de mise à jour de la politique et du plan d'action ainsi que les budgets nécessaires au conseil municipal.

Que le conseil municipal confirme la nomination de Mme Sonia Tremblay comme responsable du dossier « aîné ».

Que les intervenants du CISSS soient invités à participer au comité de pilotage via le soutien de la MRC dans le cadre de la démarche collective.

Que deux sièges soient réservés au comité pour des représentants de la population aînée.

Que Mme Marie-Eve Parent soit nommée responsable de la coanimation du comité de pilotage avec le soutien de la MRC dans le cadre de la démarche collective.

### 93-05-2024 **DEMANDES DE L'OEUVRE DES LOISIRS DE ST-BERNARD - TOURNOI DES SYLVESTRE DU 20 AU 24 JUIN 2024 :**

Considérant que L'Oeuvre des Loisirs de St-Bernard organisera le Tournoi des Sylvestre du 20 au 24 juin prochain;

En conséquence, il est proposé par Mme Anne-Marie Couture et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal autorise à L'Oeuvre des Loisirs de St-Bernard :

- 1) À l'utilisation du stationnement du Centre municipal pour le stationnement de roulottes ou tentes pour les participants de l'extérieur;
- 2) À la fermeture partielle de la rue Turcotte afin que celle-ci puisse servir à la circulation des piétons et/ou l'aménagement de terrains temporaires au besoin;

De plus, le conseil municipal autorise une contribution financière de 1 500 \$ pour soutenir l'évènement.

### 94-05-2024 DEMANDE DU CLUB MOTONEIGE ET VTT DE ST-BERNARD INC. – TIRE DE TRACTEURS :

Considérant la demande du Club Motoneige et VTT St-Bernard Inc. dans laquelle on sollicite la présence des pompiers de Saint-Bernard lors de la tire de tracteurs qui se tiendra le samedi 22 juin 2024 remise au dimanche 23 juin en cas de pluie;

Considérant que les pompiers de la Municipalité devront être présents sur les lieux de cette activité pour prévenir des incendies qui pourraient se déclarer;

En conséquence, il est proposé par M. Gilbert Grenier et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal autorise la présence des camions incendie ainsi que des pompiers dans le cadre d'une tire de tracteurs au Club Motoneige et VTT de St-Bernard Inc.

# 95-05-2024 **DEMANDE DE SALLE GRATUITE À LA SALLE DU CONSEIL AU PAVILLON DES LOISIRS PAR LA COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ SANTÉ DE SAINT-BERNARD :**

Considérant la demande de la Coopérative de Solidarité Santé de Saint-Bernard pour utiliser gratuitement la salle du conseil au Pavillon des loisirs pour la tenue de son assemblée générale annuelle le 4 septembre 2024;

En conséquence, il est proposé par M. Patrice Bilodeau et résolu à l'unanimité :

Que soit autorisée l'utilisation à titre gratuit la salle du conseil au Pavillon des loisirs le 4 septembre 2024 pour l'assemblée générale annuelle de la Coopérative de Solidarité Santé de Saint-Bernard.

#### 96-05-2024 GRANDS ÉVÈNEMENTS EXTÉRIEURS DE L'ÉTÉ 2024 :

Considérant les grands évènements extérieurs de l'été 2024;

Considérant que les responsables des évènements demandent l'autorisation de modifier les heures d'arrêt de la musique lors de leurs évènements estivaux;

En conséquence, il est proposé par Mme Sonia Tremblay et résolu à l'unanimité :

Que dans le cadre des grands évènements de l'été 2024, la Municipalité de Saint-Bernard permette aux organisateurs que la musique et le bruit soient autorisés jusqu'aux heures suivantes :

- Fiesta entre voisinage : 1<sup>er</sup> juin de 10 h à 14 h
- Festival du Joker : 14 au 16 juin

```
14 juin – 20 h à 2 h
15 juin – 20 h à 2 h
```

- Tournoi les Sylvestre au Boulodrome : 20 au 24 juin de 8 h à 21 h
- Tire de tracteurs au Club de motoneige et VTT : 22 juin de 12 h à 2 h
- Ciné plein air signé Joker : 6 septembre de 16 h à 22 h
- Jeudis foodtruck & musique :

```
27 juin – 16 h à 22 h
11 juillet – 16 h à 22 h
08 août – 16 h à 22 h
22 août – 16 h à 22 h
```

• Journée de la Culture : 29 septembre

#### 97-05-2024 **CLÔTURE DE LA SÉANCE :**

Proposé par M. Etienne Lemelin, Et résolu que la séance ordinaire de ce conseil soit levée à 20 h 45.

Francis Gagné, maire	Marie-Eve Parent, directrice générale
	et greffière-trésorière

Je, Francis Gagné, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Francis	Gagné,	maire		

Je, soussignée, Marie-Eve Parent, directrice générale et greffière-trésorière
de la Municipalité de Saint-Bernard, certifie et déclare que l'argent pour les
dépenses autorisées et acceptées lors cette séance ordinaire est disponible.

Marie-Eve Parent, directrice générale et greffière-trésorière